

AUDIENCES ET SÉANCES DE CONCILIATION EN LIGNE AVEC LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS

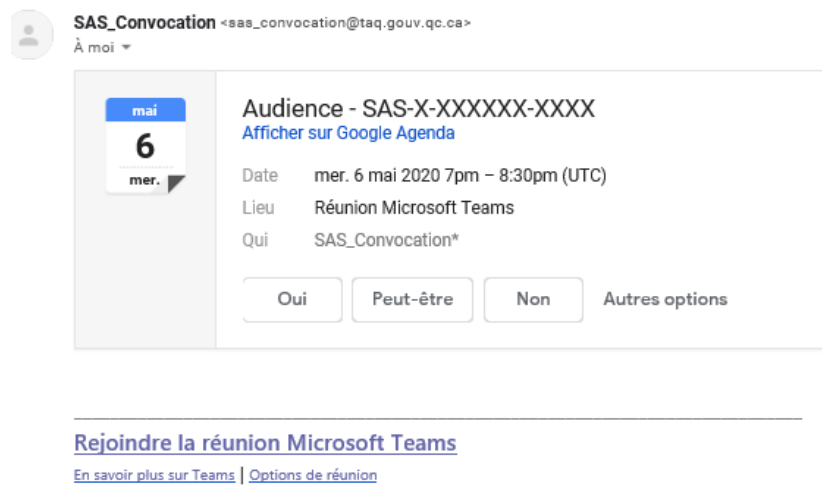
(GUIDE D'UTILISATION)

1) Conditions pour les participants :

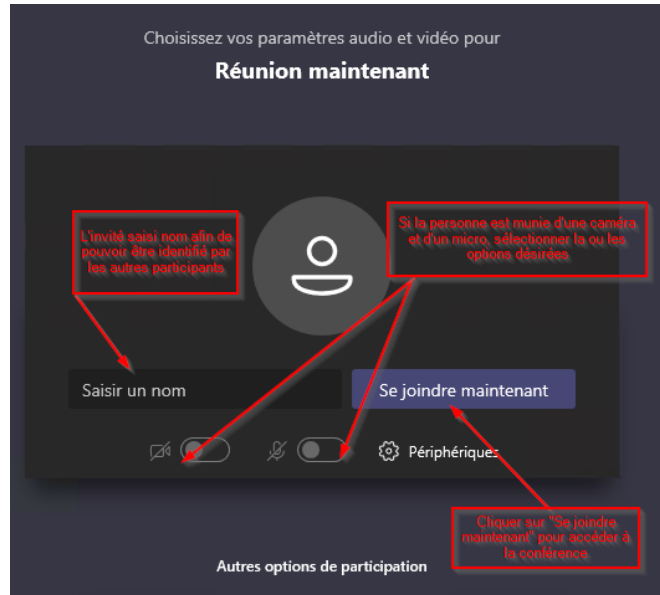
- Vous devez avoir au minimum :
 - Une connexion Internet;
 - Un ordinateur (portable ou de bureau), une tablette ou un cellulaire comprenant les éléments suivants :
 - o Un micro;
 - o Des haut-parleurs;
 - o Une caméra (Webcam).
- Pour les cellulaires, les tablettes et les ordinateurs Mac, l'application TEAMS doit être installée.
- Pour télécharger l'application TEAMS, vous devez ouvrir l'App Store (iPhone et iPad) ou le Play Store (Android) et suivre les étapes à l'écran. L'application est gratuite.
- Vous êtes responsables d'avoir le matériel nécessaire pour la séance de conciliation ou l'audience en ligne.

2) Procédure de connexion :

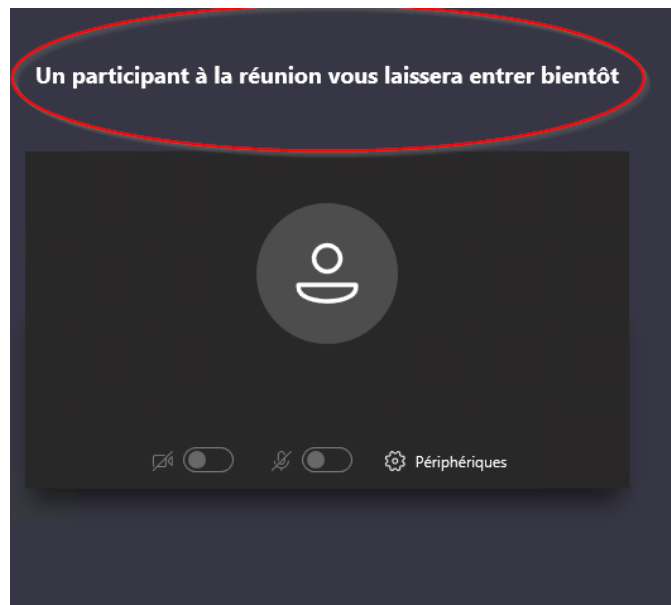
- Avant la séance de conciliation ou l'audience en ligne, chaque participant reçoit un courriel contenant un lien.
- Quelques minutes avant l'heure prévue, cliquez sur ce lien.



- Si vous possédez déjà l'application Teams, il vous sera proposé de l'utiliser.
- Sinon, vous devrez cliquer sur **Participer sur le Web à la place**.
- Par la suite, vous serez invité à vous identifier en écrivant votre nom et à autoriser l'utilisation de votre caméra et de votre micro. Cliquez ensuite sur le bouton **Se joindre maintenant** :



- Vous serez invité à patienter dans une salle d'attente virtuelle, le temps que le juge démarre la réunion Teams :



- Le juge vous laissera ensuite entrer et l'audience ou la séance de conciliation débutera.